Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501158-20251212-D20PACT_DE25-DE

Document n°44868

DPACT – CJ/SB

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

(ordre du jour du 5 décembre 2025)

CREATION DE NOUVEAUX TARIFS – SITES PATRIMONIAUX ET ACTIONS DE MEDIATION – ANNEE 2026

Rapporteuse : Aurélie BOULANGER

Les créations proposées concernent :

1) Les détenteurs d'un pass éducation bénéficient du tarif réduit : le **pass éducation** est attribué à tous les personnels rémunérés par l'Éducation nationale - stagiaires, titulaires ou contractuels - exerçant de manière effective en école, collège, lycée publics et privés sous contrat et dans l'administration du ministère ;

2) Création d'une tarification pour les jeunes publics pour les ALSH, animation famille, visite petite enfance et création d'une nouvelle tarification pour les animations du matrimoine et patrimoine, les animations famille, ainsi que pour les anniversaires au château ;

3) Encadrement des conditions de mise en place de la médiation humaine :

-Les médiations dans les sites patrimoniaux communaux sont réservées aux agents de la DPACT habilités ou autorisés par cette dernière. Les guides indépendants externes non habilités ne sont pas autorisés à dispenser de médiation. Un forfait médiation pourrait leur être demandé en cas de non-respect.

-Les forfaits médiation s'appliquent pour les groupes jusqu'à 30 personnes (à l'exception de la Coursive jusqu'à 20 personnes). Au-delà, un forfait médiation sera appliqué par tranche de 30 personnes (20 pour la coursive).

-Un forfait médiation est créé pour les visites ville à destination des groupes constitués : 80 €.

-Un forfait médiation est créé pour les « Anniversaires au château » : 80 €.

-Le forfait médiation exclusive pendant la location offre une découverte privative et exclusive du château proposée en dehors des horaires d'ouverture au public (Conception sur mesure adaptée au client). Elle peut être couplée avec une location du château.

DPACT				
SERVICES	DESIGNATION	Tarifs 2025	Tarifs 2026	Evolution (2025 - 2026)
CHÂTEAU				
	Article 7062, Fonction 324, ligne 1191			
	VISITES INDIVIDUELLES			

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501158-20251212-D20PACT_DE25-DE

Document n°44868

	Mise en place du Tarif réduit pour les détenteurs du pass éducation.	/	5,00 €	0,00%
LA COURSIVE	**VISITES INDIVIDUELLES**			
	Mise en place du Tarif réduit pour les détenteurs du pass éducation.	/	3,00 €	
TARIF COUPLÉ (CHÂTEAU ET COURSIVE)	**VISITES INDIVIDUELLES**			
	Mise en place du Tarif réduit pour les détenteurs du pass éducation.	/	8,00 €	
AUTRES ANIMATIONS :				
VISITES VILLE	**Visites ville groupe**			
	Adulte.....	5,00 €	5,00 €	0,00%
	- Adulte titulaire de la carte ambassadeur.....	gratuit	gratuit	
	- Jeunes moins de 18 ans.....	gratuit	gratuit	
	. Forfait médiation visite ville		80,00 €	
ANIMATIONS FAMILLE	Enfant moins de 3 ans (au lieu enfant de moins de 12 ans)	gratuit	gratuit	
ANIMATIONS MATRIMOINE ET PATRIMOINE	Enfants de 4 à 10 ans	/	5,00 €	100%
VISITE PETITE ENFANCE	Enfants de 0 à 3 ans (10-20 enfants) :			
	-RPE et crèches fougeraises		gratuit	
		-		
	-Etablissements hors Fougères (forfait)		100,00 €	
ALSH	-Fougères		gratuit	
	-Hors Fougères libre		4,00 €	
	-Hors Fougères accompagné		5,00 €	
ANNIVERSAIRE AU CHÂTEAU	Forfait médiation anniversaire (de 6 à 12 enfants de 7 à 10 ans) / (remplace un tarif par enfant à 8 €)		80,00 €	
LOCATION	Forfait médiation exclusive pendant location (tarif déjà existant pour une location de 18 h 00 à 2 h 00)		500 €	

Après avis favorable unanime de la Commission Culture, Patrimoine et Economie Touristique réunie le 24 novembre 2025, il vous est proposé d'accepter les créations de tarifs présentées ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213501158-20251212-D20PACT_DE25-DE

Document n°44868

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Le Maire de Fougères

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Louis FEUVRIER

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER
Le 2025-12-12T17:33:57+01:00